ART. 6 N° 927

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 927

présenté par

M. Breton, M. Cochet, M. Le Fur, M. Perrut, M. Sermier, M. Straumann, M. Courtial, M. Dhuicq, Mme Nachury, M. Lazaro, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Duby-Muller, M. Decool, M. Voisin, M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier et M. de La Verpillière

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pourquoi vouloir donner une telle prééminence à l'éducation artistique et culturelle ?

Les intentions du Gouvernement et de la majorité sont loin d'être claires.